



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 121

Perpignan, le 18 JAN. 2022

Objet : avis sur le dossier d'autorisation environnementale concernant la ZAE Mas de la Garrigue à Rivesaltes

Monsieur le Chef de Service,

Vous sollicitez l'avis de la CLE sur le dossier cité en objet. Le projet consiste à aménager une nouvelle zone d'activités économiques sur une surface de 28 ha.

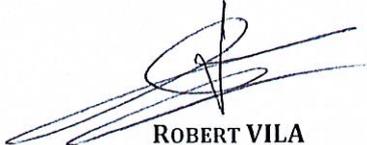
Au niveau **quantitatif**, le dossier ne mentionne aucun calcul de besoins en eau pour cette zone. Le dossier évoque simplement les autorisations existantes à Rivesaltes, en précisant sans calcul qu'elles seront suffisantes pour la ZAE. Or ces autorisations seront prochainement caduques du fait de leur révision, en lien avec le respect des volumes prélevables inscrits dans le SAGE. Sur l'unité de gestion Agly-Salanque sur laquelle le projet est implanté, le Pliocène, seule source d'alimentation en eau potable actuelle, est en déficit quantitatif. Perpignan Méditerranée Métropole prévoit à terme une connexion avec le forage de Cases de Pène, mais elle ne sera pas opérationnelle avant plusieurs années. Aussi, la création de la ZAE entraînera une augmentation immédiate de la pression dans le Pliocène, non quantifiée à l'heure actuelle. A celle-ci s'ajouteront les besoins de la future prison qui devrait s'implanter à proximité, et pour laquelle nous ne disposons pas non plus de quantification des besoins.

Au niveau **qualitatif**, le projet ne soulève pas de remarque particulière.

Ainsi, le bureau de CLE considère qu'en l'absence d'éléments sur les besoins en eau et la manière de les satisfaire, **le dossier déposé est incomplet**, et ne permet pas de formuler un avis. Afin de se prononcer, le bureau de CLE souhaiterait connaître les besoins cumulés de la future ZAE et de la future prison, situées sur le même secteur géographique.

Veillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA